

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



PROCES VERBAL :
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PAULHAGUET

Séance du Mardi 28 Février 2012

Nombre de conseillers communautaires : 40
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 33
Date de convocation : 21 février 2012

Présents : M. Jacques ROUSTIDE, Mme Marie Paule LYON, M. Gilbert LAFONT, Mme Josette BESSON, M. François DUCHET, Mme M.C DELABRE, Fabienne MOUTTE, M. Daniel ROCHE, M. Alain BESSON, M. Christian POULET, Mme Michèle OLEON, M. Christian ALLIGNON, M. Nicolas DI GIAMBATTISTA, M. Raymond FRAISSE, M. Jean Pierre SOIGNON, M. Bernard MONATTE, M. Guy CHATEAUNEUF, M. Jean Marc BONY, Mme Claudine MALIVERT, M. David BERTHET, M. Emile ROUSSEL, Mme Nicole GIROUX, Mme Annie RICOUX, M. Alain GARNIER, M. Jean Louis DO CARMO, M. Denis GAILLARD, M. Loïc MALFANT, M. Roger BORIE, M. Jean Jacques LUDON, M. Thierry GARNIER, M. Charles TOURETTE, M. Pascal TRONCHERE, M. Jean Marc CUBIZOLLES.

Absents excusés: Mme Marie Andrée PERREY, M. Maurice LAURENT, M. MIGNON Charles, M. Jean François BLANC, Mme Florence BELLUT, Mme Joëlle LE POGAM, M. Franck WATEL

Secrétaires de Séance : Mme Marie Christine DELABRE, Mme Marie Paule LYON

Assistait également : Mme BREUIL

N° 19-2012 MOTION CONTRE LE PROJET PIZZORNO SUR LA COMMUNE DE SAINT BEAUZIRE

Vu la motion du conseil de communauté de Blesle du 16 mars 2011 contre le projet de centre de tri et d'enfouissements de déchets de Vazeillette sur la commune de Saint-Beauzire,

Vu la motion du conseil syndical du SMAT du 17 février 2012

Vu la motion du conseil communautaire de Blesle le 21 février 2012,

Vu le transfert de compétence collecte et traitement des déchets au SICTOM Issoire Brioude

Monsieur le Président rappelle que vient de débiter l'enquête publique relative aux demandes d'autorisation d'exploiter et de permis de construire déposées par le groupe PIZZORNO Environnement, concernant un « centre de tri, recyclage et valorisation des déchets associés à une installation de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit La Barthe – 43100 Saint-Beauzire ». Ce projet, situé sur la Commune de Saint-Beauzire au niveau du domaine de Vazeillette, couvre une superficie de 21 hectares pour une capacité annuelle de traitement de 80000 tonnes.

Considérant:

- les principales caractéristiques techniques de ce projet et, surtout, son caractère disproportionné (80 000 tonnes/an) ;
- la qualité écologique et paysagère des espaces environnants ainsi que la proximité de la rivière Vendage ;
- que ce projet ne répond pas aux exigences du Grenelle de l'environnement et notamment à la trame verte et bleue ;
- la présence, dans un proche périmètre, de trois châteaux classés monuments historiques (Vazeillette, La Chomette, Lespinasse) et l'impact visuel du projet ;
- la proximité du site Natura 2000 dit de "Saint-Beauzire" géré par le SMAT;
- le caractère incomplet de l'étude d'impact, notamment en ce qui concerne la question des odeurs et les conséquences du projet sur la qualité des eaux de la Vendage en contradiction avec les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et la sauvegarde du saumon souche Allier;
- la perte substantielle d'espaces à vocation agricole (environ 20 hectares).

Considérant par ailleurs:

- que ce projet ne manquera pas de nuire à l'image du Brivadois et donc à la politique de développement touristique menée sur ce territoire par le SMAT depuis près de 30 ans en collaboration avec les collectivités locales concernées ;
- que ce projet est en totale contradiction avec celui de Parc Naturel Régional "Gorges du Haut-Allier/Margeride" dont le Brivadois sera une des principales entrées ;
- que ce projet ne répond à aucun besoin local et départemental puisque le problème du traitement des ordures ménagères de l'ensemble de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme est aujourd'hui résolu.

M. Di Giambattista estime que le problème des ordures ménagères est résolu et qu'il ne votera pas cette motion. M. Fraisse se demande si la solution de Pizzorno n'est pas nécessaire pour la Haute Loire.

En conséquence, le Président propose au conseil communautaire de se prononcer contre le projet de Centre d'Enfouissement Technique de Saint-Beauzire porté par le groupe PIZZORNO Environnement. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents (1 contre : M. Fraisse, 5 abstentions : M. Borie, M. Allignon, M. Di Giambattista, M. Soignon, M. Duchet, 27 pour) :

- se prononce contre le projet de Centre d'Enfouissement Technique de Saint-Beauzire porté par le groupe PIZZORNO Environnement.
- demande que cette motion soit portée à la connaissance des commissaires enquêteurs et jointe aux registres de réclamation, que son avis soit transmis expressément au CODERST et à Monsieur Le Préfet.